

Dossier suivi par :
Eric LE BORGNE
eric.leborgne@bassin-sarthe.org

Vos réf. :
CE LES ROCHERS –
n° AIOT : 0100040492

Nos réf. :
ELB/240417/C1

Pièce(s) jointe(s) :
Note
d'accompagnement
transmise aux membres
du bureau

Monsieur le Préfet de La Sarthe
Direction de la Coordination des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique
Place Aristide Briand
72041 Le Mans Cedex 9

Saint Léonard des Bois, le 17 avril 2024

Objet : Demande d'avis : Projet éolien CE Les rochers – St Ouen de Mimbré (72)

Monsieur le Préfet,

Via le guichet unique numérique de l'environnement en date du 21 février 2024, vous sollicitez l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sarthe amont sur le dossier de projet d'installation de deux éoliennes à St Ouen de Mimbré et Fresnay sur Sarthe.

Je vous informe que le bureau de la Commission Locale de l'Eau s'est réuni ce jour et a étudié ce dossier. **Après analyse, le bureau de la CLE émet des réserves sur ce projet vis-à-vis de sa compatibilité avec le SAGE Sarthe amont et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne.**

En effet, le principal point concerne l'absence d'information sur la pérennité de la compensation comme l'exige le SDAGE. De même, selon les membres du bureau, le principe d'évitement est considéré comme insuffisant.

Vous trouverez dans la note jointe les éléments de ce dossier ayant amenés les membres du bureau à émettre cet avis.

Aussi, le bureau de la Commission Locale de l'Eau souhaiterait émettre trois remarques sur :

- *La probable surestimation des surfaces compensée étant donné qu'il existe déjà des bandes enherbées de 5 m de part et d'autre des « fossés / cours d'eau » intégrés dans le projet de compensation.*
- *La nécessité de connaître précisément le statut des cours d'eau ou fossé dans le projet de compensation.*
- *La nécessité de réaliser davantage d'investigations sur la zone humide réhabilitée (est-elle drainée, plus-value de sa réhabilitation concernant ses fonctionnalités hydrauliques... ?) afin de s'assurer que les travaux de compensation de la zone humide ne concernent pas que des gains sur la biodiversité.*

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pascal DELPIERRE

*Président de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE du Bassin de la Sarthe Amont*

